

1-1-2 Communiquer auprès du grand public

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Difficulté pour les usagers d'accéder à l'information
- Comprendre et déchiffrer l'information
- Être accompagnés dans l'expression de leurs besoins

LES ENJEUX

- Mettre en place un véritable guichet unique
- Simplifier nos modalités de saisine pour les usagers
- Améliorer l'accessibilité à l'information relative aux droits des personnes âgées et personnes en situation de handicap
- Mettre en œuvre une communication simple et adaptée orientée « usagers »
- Adapter la communication institutionnelle à cette réalité.

Description de l'action

1

Mieux se coordonner

QUOI

- Mettre en place des temps d'articulation et de présentation réguliers avec nos partenaires afin d'optimiser l'organisation des manifestations à destination du grand public.

COMMENT

- Développer plus de transversalité avec les membres de la Conférence des financeurs et du conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) afin d'améliorer le travail des équipes de la Maison départementale de l'Autonomie (MDA) lors des manifestations grand public.

2

S'appuyer sur le réseau partenarial en assurant le rôle de tête de réseau

QUOI

- Mettre en place des actions collectives à destination du grand public, en lien avec les Maisons départementales de la cohésion sociale (MDCS) et les partenaires locaux (mairies, établissements...)

COMMENT

- Dédier des moyens humains
- Partager et harmoniser la méthodologie de projet
- Disposer d'outils de communication (plaquettes, matériels, publicité, etc.) et un programme d'actions de communication partagé avec nos partenaires

3

Mieux communiquer

QUOI

- Améliorer nos modalités de communication
- Favoriser l'accès aux offres socio-culturelles
- Lutter contre l'isolement
- Communiquer sur les dispositifs de transport

COMMENT

Cf. fiche 1.1.3. Axe 1 - Développer et promouvoir des outils de communication adaptés

- Promouvoir la plate-forme Vivre autonome 41
- Repenser l'ergonomie de la page internet de la plate-forme Vivre autonome 41
- Mettre en place un plan de communication annuel
- Développer de nouveaux outils de communication
- Développer et promouvoir les E.services
- Travailler avec la Direction de la Communication en amont.



Public(s) visé(s)

Tous les Loirs-et-cheriens concernés par la perte d'autonomie : personnes âgées, personnes en situation de handicap, les proches aidants.



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public 2017-2022
- Circulaire n°6094 du premier Ministre du 1^{er} juillet 2019 relatif à la création de France services
- Actions menées dans le cadre des Contrats locaux de santé (déclinaison au plan local du Plan régional de santé 2)
- Schéma enfance et famille 2018-2023
- Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (octobre 2018)



Bénéfices attendus

Rendre un meilleur service public.



Points de vigilance

Les moyens (techniques et humains) mis à disposition.

PILOTAGE DE L'ACTION	
<p>COORDINATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maison départementale de l'Autonomie (Vivre autonome 41) • Les élus du département 	<p>CONTRIBUTEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maisons Départementales de la Cohésion Sociale (MDCS) et partenaires (développer entre les associations et établissements) • Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DCSPP), direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail, et de l'emploi (DIRECCTE) etc.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL				
2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Bilan et cartographie des actions collectives proposées (nombre d'actions collectives proposées, nombre de participants, nombre de personnes repérées)